

Procès-Verbal du Conseil général du 5 décembre 2024

M. Oliver Ray, Président, ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne quelques explications quant au déroulement des séances du Conseil général, et notamment pour les débats qui auront lieu.

Il explique qu'actuellement il n'y a toujours pas de Secrétaire pour le Conseil du jour. Néanmoins, et pour cette séance uniquement, Céline Liniger a accepté d'être la Secrétaire. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter cette proposition. **L'Assemblée approuve cette nomination par main levée à l'unanimité.**

Il fait part d'un décès, celui de Mme Suzanne Crottaz, ancienne habitante de Chevilly durant 46 ans, de 1968 à 2014, décédée le 6 novembre dernier.

Il fait également part de 3 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Elisabeth [REDACTED] et Mattia [REDACTED] nés les 05 et 06/11/24, et de Ella [REDACTED] née le 24/10/24.

1. Appel

La Secrétaire passe à l'appel des membres : 29 personnes sont présentes, 13 personnes sont excusées et il est constaté 8 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Un auditeur est présent. Il s'agit de Monsieur Anaël Hupka

Un Invité : Monsieur Glen Willis (TSP travailleur social de proximité) qui interviendra sous point 11.

2. Assermentation(s) éventuelle(s)

Le Président procède à 6 nouvelles assermentations lors de ce Conseil. Il s'agit de Mmes Eline Jara Molina et Marion Pingoud, et de MM. Loïc Braissant, Kapil Braissant, Maxime Raemy et Jean Zbinden.

Le Conseil compte à ce jour 56 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'Assemblée peut valablement délibérer.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Assermentation(s) éventuelle(s)
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Nominations statutaires
5. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 juin 2024
6. Budget 2025 (*Préavis municipal 05/24 et annexe*)
7. Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile District Morges (*Préavis municipal 06/24 et annexe*)

8. Amendement des Statuts de l'ASI7 en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) au 1^{er} janvier 2025 (*Préavis municipal 07/24 et annexe*)
9. Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la Commune de Chevilly (*Préavis municipal 08/24 et annexe*)
10. Communications de la Municipalité / du Président du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque ou question n'est posée sur l'ordre du jour qui est donc accepté tel que proposé et sans avis contraire.

4. Nominations statutaires

A la suite de la démission de Mme Geneviève Herbst, Secrétaire, lors du Conseil du 13 juin 2024, démission annoncée en décembre 2023, Mme Jocelyne Zbinden a manifesté son intérêt à reprendre le poste. Malheureusement, et pour des raisons professionnelles, cette dernière n'était pas disponible pour ce soir 5 décembre, Mme Liniger la remplace donc.

Un petit texte de présentation, rédigé par Mme Zbinden, est lu à l'Assemblée par le Président.

Sans aucune question ni remarque, il est demandé à l'Assemblée d'accepter la nomination de Mme Jocelyne Zbinden en tant que Secrétaire de notre Conseil. **L'Assemblée approuve cette nomination par main levée à l'unanimité.**

5. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 juin 2024

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas demandée.

Le Président précise que la numérotation erronée des trois dernières pages a été corrigée.

Aucune modification n'est proposée. Le procès-verbal est **accepté par l'Assemblée par main levée à l'unanimité avec 2 abstentions.**

6. Budget 2025 (*Préavis municipal 05/24 et annexe*)

Le Président rappelle que les Conseillers-ères ont reçu les préavis et leurs annexes avec la convocation pour ce Conseil. Ils ne seront donc pas lus.

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 05/24 et donne des explications sur la situation financière de la commune. Il précise qu'il s'agit du premier budget avec les règles de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, et que, dans ce contexte de transition, une limitation des dépenses particulières est voulue après un exercice 2024 riche en travaux routiers. Il aborde également le sujet de la croissance de la population courant 2024, croissance qui se poursuivra en 2025 avec, pour conséquence, un impact sur les coûts des associations intercommunales.

Ont été remis avec convocation à ce Conseil, le plan des dépenses d'investissements sur les crédits déjà votés par le Conseil général et le budget 2025 par ordre administratif.

Lors de sa séance du 28.10.2024, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2025.

Les charges sont budgétisées à Frs 1'558'710.-.

Les revenus sont budgétisés à Frs 1'572'416.-.

Ce qui laisse apparaître un excédent de revenus de Frs 13'706.-.

6.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

La Commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Stéphane Oulevay, Pierre-Yves Roberti et Christian Walther s'est réunie en date du 4 novembre 2024 pour procéder à l'examen du préavis 05/24 en présence de Messieurs Jean-François Braissant, syndic, Laurant Michel, vice-syndic, Stéphane Ecuyer et Cédric Gaudin, municipaux. Ils étaient accompagnés de Madame Sandra Braissant, boursière.

La Commission remercie Monsieur Laurent Michel, en charge des finances, et Madame Sandra Braissant, boursière, pour le préavis détaillé, pour les informations complémentaires reçues et pour les explications concernant l'impact de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NIPV) dans nos comptes.

La Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

Questions :

M. Michel Lugeon : « Concernant la piscine, quel est le budget global déficitaire prévu pour les 17 communes ? »

M. Laurent Michel : « De tête il est impossible de répondre. Toutefois, le mot d'ordre donné par le Codir représente, pour Chevilly, CHF 70.- par habitant, pondéré à 100%. »

Comme il n'y a plus de question, le Président propose de passer au vote : **l'Assemblée approuve le budget 2025 à main levée à l'unanimité avec 2 abstentions.**

7. Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile District Morges (Préavis municipal 06/24 et annexe)

Le Président précise que les statuts proposés sont sans possibilité d'amendement. Nous n'avons donc que le choix de les accepter ou de les refuser.

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 06/24. Il explique qu'il s'agit de mettre en place une association intercommunale au sens de la Loi sur les Communes (art. 112 LC et suivants). Cette association remplacera la Convention signée en 2022 entre les 56 communes du district, sans changement effectif quant au mode de fonctionnement de l'ORPC. Un point important à relever est la création d'un plafond d'endettement « technique » de 1mio qui permettra de couvrir les besoins de trésorerie dans l'attente des remboursements du Canton. Pour Chevilly, sur la base de la population au 31.12.2023, il se monte à CHF 3'810.62. Aucun autre impact financier n'est prévu.

7.1 Rapport de la Commission permanente

La Commission permanente, composée de Mesdames Isabelle Jendly-Moret et Sandrine Jara et de Monsieur Jean-Luc Simond, a rencontré la Municipalité, représentée par Messieurs Jean-François Braissant, syndic, Laurent Michel, Cédric Gaudin et Stéphane Ecuyer, municipaux, en date du 5 novembre 2024.

Il est relevé que les changements induits par la transformation de la Convention en Association intercommunale ne modifient que peu le principe de fonctionnement de la Protection Civile. Au vu de l'obligation légale, il est difficile pour notre commune de ne pas y adhérer.

La Commission recommande donc à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Questions :

Aucune question n'est posée.

Le Président propose de passer au vote : **l'Assemblée approuve le préavis 06/24 à main levée à l'unanimité.**

8. Amendement des Statuts de l'ASI7 en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) au 1^{er} janvier 2025 (Préavis municipal 07/24 et annexe)

Le Président précise que les deux amendements à l'article 28 des statuts de l'ASI7, nous sont proposés sans possibilité de modification. Nous avons donc uniquement le choix de les accepter ou de les refuser.

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 07/24. Cet amendement vise à maintenir la solidarité actuelle au sein de l'ASI7, instaurée par la répartition des coûts sur la base du nombre d'habitants et pas sur celle du nombre d'élèves. Cependant, un double système d'aide commencera à se mettre en place, en lien à la nouvelle péréquation. En gardant ce cumul de solidarité, une distorsion non souhaitable entre les communes prendrait place.

De plus, il est relevé que, si les communes n'acceptaient pas de rétrocéder les éventuels montants reçus dans le cadre de la péréquation, il faudrait alors passer à un coût à l'élève. Cela ouvrirait alors la porte à d'autres discussions, notamment au niveau des transports dont les coûts sont aujourd'hui mutualisés au sein de l'ASI7.

Le Codir de l'ASI7 a donc décidé de faire cet amendement.

8.1 Rapport de la Commission de gestion et finances

La Commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Christian Walther, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 4 novembre 2024 pour examiner le préavis 07/24.

Il apparaît essentiel de maintenir le principe de solidarité entre les communes dans le cadre de l'ASI7, afin de continuer une répartition équitable des frais et afin que les recettes cantonales liées au nombre d'élèves pondérés selon la LPIC soient intégrées au budget de cette association intercommunale.

La Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis 07/24 tel que proposé par la Municipalité.

Questions :

Aucune question n'est posée.

Le Président propose de passer au vote : **l'Assemblée approuve le préavis 07/24 à main levée à l'unanimité avec 1 abstention.**

9. Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la Commune de Chevilly (Préavis municipal 08/24 et annexe)

M. Jean-François Braissant présente sur écran le préavis 08/24. Il est relevé qu'avec un règlement vieux de 24 ans et 7 mois, il est temps de mettre à jour les tarifs et émoluments perçus par le contrôle des habitants. De plus, le règlement actuel ne prévoit que 3 types de prestations pour des tarifs qui ne sont plus d'actualité par rapport aux frais engendrés. De nos jours, bien plus de documents sont demandés et produits par la Secrétaire communale.

La Municipalité a travaillé sur diverses versions et s'est accompagnée du règlement cantonal type. Le nouveau règlement proposé couvre un nombre étendu de prestations, clarifie les émoluments maximums dans le cadre d'actes concernant une famille, et permet de facturer des frais de rappels ou d'investigation à toute personne qui ne remplirait pas ses obligations.

9.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

La Commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Christian Walther, Pierre-Yves Roberti et Stéphane Oulevay s'est réunie en date du 4 novembre 2024 pour examiner le préavis 08/24, en présence de Mme Sandra Braissant, boursière, et de Messieurs Jean-François Braissant, syndic, Cédric Gaudin, Stéphane Ecuyer et Laurent Michel, municipaux.

Sur la base du document type publié par l'Etat et en prenant plusieurs exemples de communes proches ou éloignées, la Municipalité a élaboré un nouveau règlement et de nouveaux tarifs qui tiennent comptes des charges induites, mais aussi adaptés à la situation des familles.

La Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis 08/24 tel que proposé par la Municipalité.

Questions :

Le Président demande si une date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est prévue. M. Jean-François Braissant, syndic, répond qu'il faut d'abord attendre le retour du nouveau règlement avec la signature du canton, aucune date n'est actuellement donnée.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Président propose de passer au vote : **l'Assemblée approuve le préavis 08/24 à main levée à l'unanimité avec 1 abstention.**

10. Communication de la Municipalité / du Président du Conseil

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Forêts, Parcs et promenades, Cimetière, Déchets :

Affaires sociales :

AJERCO : A noter le changement du Président du conseil intercommunal, M. Lionel Tissot de Moiry a repris le poste. De grandes difficultés de communication sont relevées entre le Codir et la Commission de gestion. Les frais de l'AJERCO augmentent sans cesse, les communes s'en inquiètent et vont demander plus de transparence sur la manière de gérer le budget.

Repas des aînés : toujours effectué avec la Commune de Ferreyres, une quarantaine de personnes étaient présentes cette année.

Eglise : les 125 ans ont été fêtés le 23 novembre dernier en présence d'une quarantaine de personnes. La paroisse était représentée par M. Blaise Fattebert, notre futur pasteur.

EHNV : le site d'Yverdon est toujours en difficulté, la direction réfléchit et se positionnera d'ici juin 2025. Concernant le site de St-Loup, les travaux pour l'école de soins infirmiers ESSC ont commencé. 3 écoles y seront regroupées, celles de Morges, Vevey et Pompaples. L'ouverture est prévue pour août 2027. Les urgences à St-Loup sont toujours opérationnelles, une restructuration du site est prévue pour 2025 avec des services qui seront transférés de St-Loup à Yverdon et vice-versa.

La Communauté des diaconesses de Saint-Loup s'oriente vers un avenir comprenant 4 axes principaux soit :
1) Communauté et ministère. 2) Des ateliers. 3) Un pavillon ressource « soins holistique en santé mentale ». 4) Des partenaires « Ecole de la Bergerie, orphelinat... »

ASPMAD : cette association a fêté ses 35 ans cette année et a passablement communiqué sur le fait que toute personne, peu importe son âge, peut demander du soutien au CMS ou s'y engager. A la Vallée, la fusion de l'hôpital, du CMS et de l'EMS est toujours en cours de discussion.

Déchets : quelques soucis avec les composts verts sont rencontrés. Il est rappelé qu'il ne faut pas y mettre de sachets, ni de cuillère ou autre. Il est aussi rappelé d'éviter de mettre le gras des poêles dans nos éviers, les bonnes pratiques veulent que chacun essuie la graisse contenue dans les récipients de cuisine.

Forêts : les sapins seront disponibles le samedi 14 décembre lors de la matinée des « Petits comptes ». Notre garde forestier, M. Guy Monnier, va quitter ses fonctions à l'automne 2025 après plus de 30 ans de service. Concernant le recensement des arbres remarquables, le tour de la commune a été effectué en juillet, 17 arbres sont retenus. Il est en attente de validation par le Canton.

Parcs et Cimetière : Mme Bielser remercie le Conseil d'avoir accepté l'augmentation du budget par rapport au cimetière en vue des améliorations qui sont prévues. Celles-ci se réaliseront sur plusieurs années. Le cimetière est

divisé en zone afin de planifier plus facilement les travaux. Des devis sont déjà demandés pour les zones les plus « urgentes » à entretenir.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection civile, Mobilité :

ASI7 : la rentrée 2024 s'est passée dans de bonnes conditions avec le changement de prestataires pour les repas et pour les transports, les retours sont favorables. Dans les bus scolaires, des comportements inappropriés ont malheureusement été constatés, cela concerne les classes de Moiry. Une action concertée entre l'Etablissement scolaire, le transporteur et l'ASI7 a eu lieu. Finalement des avertissements ont été adressés à certains enfants.

Un changement d'horaire scolaire aura lieu le 16 décembre, en lien aux modifications des horaires CFF qui se répercutent sur les horaires de ligne de bus de ligne. La pause de midi sera raccourcie, même si cela va provoquer des réactions contrastées.

Concernant le plan de développement 2021/2035, le point positif est la réouverture du dialogue avec la Commune de La Sarraz, à la suite des changements au sein de sa Municipalité. Toutefois, le sujet des salles de gym avance lentement, étant donné que plusieurs facteurs sont à prendre en considération, tant au niveau de la Commune de La Sarraz que du canton.

AIPCV : le Codir a compris les messages de la COGEFI et des communes. L'objectif, repris dans le budget 2025, est donc de stabiliser à CHF 70.- par an les coûts par habitant pour les communes.

Protection Civile : les coûts à l'habitant sont bien maîtrisés, ils progressent un peu mais moins que la population. Un important engagement des appelés a été réalisé dans le cadre des inondations sur la région de Morges. Et l'organisation future de la PC au niveau cantonal devrait être définie dans le courant de l'année prochaine.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers, Police :

Eaux : la qualité est bonne, toutes les analyses annuelles respectent les normes en vigueur. Au niveau de la quantité d'eau, cela fait plusieurs années que nous n'avons pas eu autant d'eau durant une année entière, la source n'est pas descendue en-dessous de 400lt/min.

Les travaux à venir les plus urgents concernent la défense incendie et sont à effectuer sur le réseau de Moiry. Le but est d'augmenter le volume d'eau pour la défense incendie et le surdimensionnement de la conduite entre le réservoir et le village de Moiry. Ceci nous apportera une défense incendie aux normes fixées par l'ECA en termes de débit et de pression pour nos deux villages. Une clé de répartition financière sera ensuite à fixer avec Moiry.

Concernant le projet de réfection de la conduite EP à l'intérieur du village, la Municipalité aura prochainement une présentation par le bureau d'ingénieur. De plus amples informations seront communiquées ensuite.

Epuration : rien de particulier à signaler si ce n'est le remplacement de la minuterie qui gère le brassage des boues.

EHVV : les projets réseau et STEP sont toujours à l'étude. Concernant le PGEE, il comprendra aussi un plan d'action pour la mise en séparatif pour certaines communes, tout comme pour les eaux claires parasites. Une séance de présentation aux municipalités est prévue pour le 1^{er} semestre 2025. Pour le projet STEP, le rendu du projet est fixé en août 2025. Pour le moment le calendrier est respecté.

Pompiers : le litige avec le Venoge Festival, annoncé lors du dernier Conseil, qui concernait deux factures impayées de 2022 est maintenant réglé. Les factures de 2023 et 2024 devrait être réglées encore d'ici cette fin d'année.

M. Stéphane Ecuver : Bâtiments, Police des constructions, Eclairage public, Tourisme :

Bâtiments :

Collège : rien à signaler.

Grande salle : elle aura 25 ans en juin 2025, quelques soucis de vieillissement sur le fonctionnement des portes fenêtres et des stores sont constatés. Des demandes de devis sont en cours pour les travaux à prévoir. La rénovation du parquet est mise par contre en attente.

Ancien abattoir : rien à signaler si ce n'est qu'il est à disposition pour être loué.

Eglise : des coulures sous l'horloge ont été constatées. Contact est pris avec l'entreprise Muribear AG pour y remédier. Une infiltration d'eau a aussi été remarquée sur la 1^{ère} fenêtre de la façade droite, un menuisier sera contacté en vue d'une réparation.

Police des constructions : deux chantiers importants sont toujours en cours. Deux visites en vue des permis d'habiter ont été faites en octobre, ces derniers seront délivrés prochainement. A noter diverses demandes terminées ou encore en cours concernant des installations de PAC et/ou panneaux photovoltaïques, ainsi que pour des travaux d'entretien.

Eclairage public : tout est en ordre. Le contrat d'entretien et de dépannage avec la RE a été renouvelé pour une période de 5 ans. Un contrôle de tous les candélabres est prévu.

PACom : à la suite d'un premier retour insatisfaisant de la DGTL le 11 juin dernier concernant notre demande d'examen préalable complémentaire, un retour positif est finalement arrivé le 27 juin 2024, permettant la mise en route de l'enquête complémentaire qui a eu lieu du 17 août au 16 septembre 2024. Celle-ci s'est soldée sans remarque ni opposition. En ce moment, sur les 6 oppositions de l'enquête principale, 4 ont été traitées dans l'enquête complémentaire, et seront retirées sous réserve de l'acceptation, en temps voulu, par le Conseil général puis par le canton du PACom complet. Le préavis est rédigé, il a été soumis à la commission permanente à fin novembre pour étude. Il sera présenté en séance extraordinaire du Conseil général le 30 janvier 2025.

Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de construction : un projet de nouveau règlement communal a été soumis à la DGTL le 26 novembre dernier. Le dossier est en attente de leur retour avec comme objectif d'être présenté au Conseil général de juin 2025.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale, Routes :

Routes : des travaux de réfection du côté ruisseau de la descente de la Redenne, route de Moiry, ont été effectués par l'entreprise Camandona. Les coûts totaux seront certainement en-dessous de ce qui avait été prévu. Le nouveau tapis bitumineux qui a été posé sur la route de Cuarnens donne entière satisfaction. D'autres travaux d'entretien sont prévus, ils seront réalisés en temps voulu selon les besoins, il s'agit notamment du fossé de récupération des eaux sur la route de Cuarnens.

Administration générale : il est relevé que Mme Sandra Braissant, Boursière communale, a beaucoup de travail en ce moment en lien à la mise en place du nouveau plan comptable fédéral – MCH2. Des aménagements sont également prévus pour Mme Gabrielle Briand, Secrétaire communale. Elles sont toutes deux remerciées pour leur dévouement à leurs tâches tenant compte de l'évolution de leur travail et des contraintes communales.

Questions :

Christian Walther : « Au sujet du litige relatif au décompte final avec l'entreprise Soraco SA qui avait réalisé la conduite pour le nouveau réservoir, le sujet avait été abordé lors du dernier conseil. A l'époque il avait été dit qu'il fallait attendre 10 ans, qu'en est-il ? »

Jean-François Braissant, Syndic : « Nous n'avons aucune nouvelle à ce jour, c'est à l'entreprise Soraco SA d'intervenir, sinon la prescription interviendra, nous y arrivons presque ».

Christian Walther : « Je précise que, dans la discussion lors du dernier Conseil, il avait été évoqué qu'il fallait attendre 5 ans et pas 10 ans, est-ce clarifié ? »

Jean-François Braissant, Syndic: « La Municipalité avait, en son temps, suite au décompte final établi, payé ce qui avait été admis être correct. Nous n'avons pas de retour actuellement. Si les 5 ans sont corrects, ce dossier serait donc clos. Nous allons nous renseigner à ce sujet »

M. Olivier Ray, Président du Conseil :

Les trois séances du Conseil général pour 2025 se tiendront les jeudis 30 janvier (conseil extraordinaire), jeudi 12 juin et jeudi 4 décembre.

La séance d'information pour les nouveaux habitants de Chevilly ainsi que pour les jeunes ayant atteint 18 ans s'est déroulée le 14 novembre dernier. Environ 25 personnes étaient présentes, les échos sont très positifs. Pour l'année prochaine, la date retenue quant à cette invitation est le jeudi 30 octobre 2025.

Le Président informe avoir reçu, le 5 décembre dernier, un mail du Vice-président, M. Yves Kübler, par lequel celui-ci confirme son souhait de se retirer de la place de vice-président à la fin de la législature. Toutefois, si un candidat motivé était trouvé pour lui succéder dès le prochain conseil, M. Kübler lui laissera volontiers sa place.

Les personnes intéressées par ce poste sont donc invitées à contacter le Président.

11. Divers et propositions individuelles

Invité par Chantal Bielser, Municipale, afin de donner suite une demande faite lors du Conseil général de juin 2023, le Président passe la parole à M. Glen Willis, travailleur social de proximité (TSP), qui œuvre depuis juillet 2020. Il se présente et relate son travail avec quelques slides à l'écran.

Maël Sauter : « Un remerciement est adressé à l'équipe des fontaines, pour le temps consacré à les décorer pour Noël.

Le Président, Olivier Ray, remercie :

- Céline Liniger pour la prise du PV de ce conseil, ainsi que les membres des deux Commissions pour leur engagement à étudier et établir leur rapport pour les 8 préavis présentés tout au long de l'année 2024.
- Les personnes qui ont œuvré pour les votations de cette année. Sans oublier la précieuse collaboration avec la Secrétaire communale.
- La Municipalité pour l'agréable et réelle collaboration entre les deux entités.
- Les membres du Conseil général pour leur présence aux deux conseils de cette année

Le Syndic, Jean-François Braissant, remercie :

- Olivier Ray d'avoir repris la présidence du Conseil général. Il rappelle qu'il est important que tout le monde tire à la même corde.
- Les dames des fontaines pour les décorations et l'esprit de Noël que cela apporte dans le village.
- Ses collègues ainsi que le Bureau communal. Une pensée est adressée à toutes les personnes qui n'ont pas pu être présentes ce soir, et le meilleur est souhaité à chacun pour cette fin d'année et pour l'année suivante.

Le Président lève la séance à 22h15.

La Président  La Secrétaire 
Olivier Ray  Céline Liniger